

Déclaration relative à la protection des données¹ lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la sélection des membres du Comité consultatif permanent auprès de l'Office européen des brevets (SACEPO)

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Le SACEPO et ses groupes de travail spécialisés se composent de représentants des utilisateurs nommés par le Président de l'OEB. Certains d'entre eux sont présentés par des associations d'utilisateurs à la demande de l'OEB, les autres membres sont directement identifiés et nommés par l'OEB. La présente déclaration relative à la protection des données concerne le traitement des données à caractère personnel par l'OEB dans le cadre du processus de sélection et de nomination des membres du SACEPO et de ses groupes de travail.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

Le secrétariat du SACEPO recueille les informations fournies par les candidats eux-mêmes ou par les parties prenantes / associations de la PI et prépare le dossier pour le processus de délibération et de décision. Les candidats reçus sont informés par lettre officielle. Les anciens membres qui n'ont pas été reconduits dans leur fonction sont informés par courriel. Les autres candidats non retenus sont informés de manière indirecte par la publication de la liste des membres du SACEPO nouvellement nommés sur les sites internet du SACEPO et de l'OEB. Toutes les informations sont stockées dans une boîte aux lettres électronique dédiée du SACEPO, et des dossiers papier peuvent également être préparés et stockés dans la ou les salles d'archives du secrétariat du SACEPO.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes :

- sélection des membres du SACEPO et de ses groupes de travail spécialisés, de manière à ce que les groupes d'utilisateurs soient aussi représentatifs que possible des groupes de parties prenantes que l'Office souhaite consulter et de la société dans son ensemble
- publication des nominations
- constitution pour le secrétariat du SACEPO d'une réserve de candidats potentiels pour les cycles de sélection ultérieurs

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, le transfert de vos données à caractère personnel n'aura lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent

¹ Version juin 2022

de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si des dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- informations d'identification et coordonnées (principalement le nom, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et la nationalité)
- informations relatives au parcours professionnel du candidat (principalement à partir du CV du candidat, y compris la formation, l'expérience professionnelle, les associations professionnelles et le titre du poste actuel).
- informations relatives au processus de sélection (principalement liées à la contribution des employés de l'OEB au processus de délibération et de décision)
- toute autre information fournie dans le cadre des échanges

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité de la Direction principale 5.2 (Questions juridiques) agissant en qualité de responsable délégué.

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel de l'OEB de la Direction 5.2.2 (Affaires juridiques européennes et internationales, PCT) impliqué dans la gestion de la sélection des membres du SACEPO et de ses groupes de travail.

Les prestataires externes impliqués dans la fourniture et le maintien des outils nécessaires à la conduite de la procédure de sélection peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci. Cela inclut Microsoft et OpenText.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont accessibles au personnel de l'OEB travaillant au sein de la Direction 5.2.2 (Affaires juridiques européennes et internationales, PCT) impliqué dans la sélection des membres du SACEPO et de ses groupes de travail.

Les données à caractère personnel seront également communiquées à la hiérarchie de l'OEB chargée de la sélection des membres du SACEPO et, le cas échéant, à d'autres agents de l'OEB et aux parties prenantes internes du SACEPO, sur la base stricte du "besoin de savoir".

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées et traitées par des prestataires de service tiers aux fins de la fourniture et du maintien des outils nécessaires à la conduite de la procédure de sélection, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci. Cela inclut Microsoft.

La liste des candidats reçus est publiée sur internet.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres parties.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel et uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principes du « besoin de savoir » et du moindre privilège)
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux)
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB adopte un système d'administration dématérialisée. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Les prestataires traitant des données à caractère personnel sur des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB sont soumis à une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Ceux-ci se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable.

Il est exigé que ces prestataires aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), journaux d'audit) ; et des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Le droit à la rectification ne s'applique qu'en cas de traitement factuel de données inexacts ou incomplètes dans le cadre des tâches, devoirs et activités de l'OEB ; il ne s'applique pas aux déclarations subjectives, y compris celles faites par des tiers.

Si elles souhaitent exercer l'un de ces droits, les personnes concernées externes doivent adresser une demande écrite en ce sens à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org, et les agents de l'OEB à l'adresse suivante : PDLegalAffairs-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes externes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut

être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5(a) RRPD, c'est à dire lorsque « ce traitement est nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ».

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel seront supprimées / conservées sur la base des éléments suivants :

- Les données à caractère personnel traitées au cours du processus de sélection sont conservées tant que les personnes concernées sont membres du SACEPO ou de ses groupes de travail.
- Les données à caractère personnel d'anciens membres ou de candidats non nommés servent de réserve de candidats potentiels et sont supprimées quatre ans après le dernier processus de sélection achevé.
- Les noms et les informations d'identification de base de tous les membres du SACEPO sont conservés par l'OEB pour des raisons historiques.

Les éventuelles activités d'archivage font l'objet d'une déclaration distincte.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues lorsque le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure ou pendant la durée décrite ci-dessus selon la plus longue de ces deux périodes.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable du traitement à l'adresse pdlegalaffairs-dpl@epo.org. Si vous êtes un utilisateur externe, veuillez adresser une demande écrite à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Les personnes internes peuvent également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse électronique suivante : dpo@epo.org, et les personnes externes à l'adresse électronique suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.